ACTIVITÉS TRANSVERSALES (POLYNÉSIE FRANÇAISE)

PF-C2Tr : INTÉGRATION DE LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

OBJECTIFS ET MOYENS

ENCOURAGER LES APPROCHES TRANSVERSALES ET/OU PARTICIPATIVES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

1 Évaluer une organisation de la gestion et la surveillance de la ZEE et des coûts de gestion de cet espace (C2CCA).

2 Développer une méthodologie d'élaboration des plans de gestion intégrée des zones côtières (C2C14).

Cette fiche regroupe les 2 lignes budgétaires C2CCA et C2PLN

AVANCEMENT		
TECHNIQUE	☺	
FINANCIER	90 %	
BUDGET	CONSOMMÉ	SOLDE
46 816 €	42 075 €	4 741 €

RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE :

1 **DIRECTION ET MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE (DIREN)**
2 **COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE (CPS)**

OBJECTIFS

L'objectif de cette activité était d'encourager les approches transversales et/ou participatives dans la mise en œuvre des politiques publiques.

RÉSULTATS

Le gouvernement polynésien s'est engagé dans un processus de mise en place d'une aire marine gérée à l'échelle de sa ZEE. Le projet INTEGRE a été sollicité pour appuyer ce processus au travers de la réalisation d'une analyse critique des expériences de mise en place et de fonctionnement des grandes aires marines protégées dans le monde avec pour but d'évaluer l'organisation de la gestion et la surveillance de la ZEE.

L'étude de référence menée en première phase sur les grandes aires marines protégées dans le monde a permis de mettre en évidence les conditions essentielles à tout projet d'AMP. Parmi ces conditions, on peut noter la mise en place d'un système juridique robuste, clarifiant notamment les relations entre Etat et autorités infra-étatiques et prévoyant des moyens de coordination entre ces acteurs ou la création d'une enceinte permettant la réunion régulière des acteurs.

Dans une deuxième phase, l'étude a approfondi l'analyse de 4 grandes aires marines en Nouvelle-Calédonie, à Hawaii, à l'île de Pâques et aux Antilles. Le travail réalisé a documenté les modalités de mise en œuvre, les bénéfices attendus et mesurés, les coûts et financements et proposé une analyse critique des modes de gestion. Ce travail a été présenté sous forme de fiches synthétiques.

Enfin, sur la base des informations et analyses produites en amont, des recommandations ont été formulées à destination du gouvernement polynésien. L'analyse a mis en évidence que l'aire marine gérée souhaitée par le gouvernement polynésien correspondait à un outil de gestion intégrée, de coordination des politiques sectorielles que l'on peut définir comme un outil de promotion des stratégies inclusives de gestion, de surveillance et de financements, combinant et optimisant les moyens publics et privés.

Le travail d'analyse des outils juridiques polynésiens a identifié les principes

© CPS – INTEGRE

des Plans de Gestion de l'Espace Maritime (PGEM) comme pouvant être étendus à la ZEE.

Parmi les recommandations formulées pour réduire les coûts de gestion, l'étude propose notamment de privilégier une grande AMP pélagique appuyée par un réseau cohérents d'outils de gestion côtiers, gérés localement, de créer un organe consultatif pour impliquer certains acteurs de la société civile susceptibles d'apporter un soutien matériel ou financier et de créer un organe de gouvernance constitués des services clés du Pays et de l'Etat.
L'étude recommande par ailleurs de privilégier les outils de sensibilisation et de communication aux outils de surveillance pour assurer l'application de la réglementation. Enfin, il est recommandé de ne pas négliger le rôle des Organisations Non Gouvernementales dans la mobilisation des acteurs dans le processus de création de l'aire marine et de bien cadrer ensuite leur rôle dans la gestion ou la gouvernance.

PRESQU'ÎLE DE TAHITI - TAIARAPU (POLYNÉSIE FRANÇAISE)

PF-C2Tr : INTÉGRATION DE LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES (SUITE)

Parallèlement, le projet INTEGRE a fait appel à un appui méthodologique pour la mise en œuvre des processus de gestion intégrée des zones côtières en Polynésie française et plus particulièrement sur les sites de Raiatea-Tahaa et Opunohu a été appuyée par des consultants. Cet appui s'est traduit par :

- Un encadrement méthodologique sur la réalisation des diagnostics participatifs à Raiatea-Tahaa et Tahaa : définition du format des réunions, analyse des données récoltées
- L'animation d'ateliers de concertation clés
- L'élaboration des synthèses cartographiques : atlas de Raiatea-Tahaa et cartes chorématiques d'Opunohu
- Un encadrement méthodologique à la définition d'organes de gouvernance : proposition d'organisation et de composition de comités, appui à la rédaction d'un arrêté de création d'un comité
- Un pilotage de la rédaction des documents de synthèse et des fiches actions pour Raiatea-Tahaa et Opunohu.

Ainsi, on peut retenir comme résultats :

- Une étude de référence sur la mise en place et la gestion des grandes aires marines protégées
- Des fiches de synthèse élaborées sur la gestion de 4 grandes aires marines protégées
- Des recommandations pour la gestion d'une grande aire marine gérée en Polynésie française
- Des documents produits en appui à la mise en œuvre de la gestion intégrée en Polynésie française : des documents de synthèses des compétences, des enjeux de gestion et des propositions de gouvernance, des synthèses cartographiques des enjeux prioritaires et des fiches pour guider l'action.

Nota Bene :
La Direction de l'Environnement avait obtenu un financement de 24.464 € pour appuyer l'élaboration d'une stratégie biodiversité pour la Polynésie française. A l'issue d'un changement de direction à l'environnement, la nouvelle équipe n'a pas jugé opportun d'impliquer le projet INTEGRE dans cette activité.

CALENDRIER 1 2

	2014				2015				2016				2017				2018
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	janv.
Initial																	
Actuel																	

COMMENTAIRES ET ANALYSE

A première vue, l'étude d'appui à la mise en place d'une grande aire marine gérée était peu en lien avec la thématique du projet INTEGRE, focalisée sur les zones côtières. Les résultats mettent cependant en avant la nécessaire articulation d'une aire marine protégée pélagique avec des outils de gestion côtiers gérés localement, développés entre autres, par le projet INTEGRE. Ce travail permet par ailleurs de concevoir la gestion intégrée au-delà des zones côtières et reprend les grands principes qui guident l'action du projet INTEGRE à savoir l'intégration intersectorielle, celle des différents niveaux de l'administration publique et la participation des acteurs.

La gestion intégrée des zones côtières reste encore peu appropriée par l'administration polynésienne. 4 ans de projet ont permis de montrer l'efficacité de la dimension participative de cette gestion sur des exemples concrets en matière de gestion des pêches ou de tourisme durable. Il n'a cependant pas été possible de formaliser des plans de gestion intégrée des zones côtières d'un point de vue juridique.

La dimension intersectorielle reste la plus difficile à mettre en œuvre car les pratiques de travail en silos restent très ancrées dans la culture administrative. Le projet a néanmoins réussi à mobiliser plusieurs administrations sur des projets communs et à créer des instances de gouvernance du projet qui ont amenés différents secteurs autour d'une même table et à échanger et donc à planter les graines d'une future gestion plus intégrée.

© CPS – INTEGRE